

Bassins entre dans une crise politique majeure

La Côte Trois municipaux ont démissionné avec effet immédiat. L'exécutif ne peut plus gouverner.



Didier Lohri au Grand conseil vaudois, le 5 juin 2018.

Image: ARC Jean-Bernard Sieber

Les prochains mois s'annoncent difficiles à Bassins. Depuis mardi soir, le village n'a plus de Municipalité apte à diriger la commune. Trois de ses membres ont claqué la porte avec effet immédiat. Cécile Martini (élue en 2017), Marc Mazzariol (2014) et Laurent Vukasovic (2010) ont lu leur lettre commune de démission au terme du Conseil communal. Une décision qui a surpris l'assemblée, même si les tensions au sein du collège étaient visibles depuis plusieurs mois.

L'éditorial: [Le blues des élus locaux](#)

Dans leur écrit, les trois démissionnaires ont mis en exergue des manquements au sein de la Municipalité. «Des dysfonctionnements importants persistent et il est devenu impossible de remplir correctement les fonctions pour lesquelles nous avons été élus», soulignent-ils, précisant plus loin: «Les rapports entre les membres de la Municipalité se sont détériorés bien au-delà de ce que d'aucuns pourraient imaginer, atteignant un point de non-retour.» Dans les faits, il est reproché notamment à l'autorité «d'engager des dépenses au-delà des montants accordés», et ainsi «d'outrepasser ses compétences» et de «bafouer nos institutions».

«On a tout tenté»

L'intervention du préfet, appelé à jouer un rôle de conciliateur, n'a pas suffi à éteindre l'incendie. «On a tout tenté», explique Jean-Pierre Deriaz. Le représentant du Canton assure que la Municipalité n'a pas commis d'actes répréhensibles pénalement. Mais il a été témoin de quelques arrangements avec les bonnes pratiques pour résoudre des problèmes de liquidités, notamment pour payer la grande salle. «Il faut tout de même remarquer que le collège a accompli un très bon travail pour stabiliser les finances de la commune», insiste le préfet. En 2016, une menace de mise sous tutelle avait été proférée à l'encontre de Bassins qui devait 1,5 million de factures impayées au Canton.

Par Raphaël Ebinger Mis à jour à 20h49

Le Canton à la rescousse

La situation est grave à Bassins puisque, à deux membres, la Municipalité ne peut plus fonctionner. «Le Conseil d'État devra prendre une mesure d'urgence, souligne le préfet Jean-Pierre Deriaz. Ce qui devrait être fait d'ici à la fin de la semaine.» Deux options sont possibles pour assurer la gouvernance de la commune jusqu'à ce que les trois postes soient repourvus. La première consiste à nommer au moins une personne pour compléter la Municipalité et atteindre le quorum. La seconde est une mise sous régie. Un régisseur unique est nommé et il endosse toutes les compétences de la Municipalité, comme ce fut le cas à La Chaux en 2015. Sous un tel régime, les élus qui n'ont pas démissionné ne siègent plus et la Municipalité devra être renouvelée au complet lors de l'élection complémentaire.

Articles en relation

Le blues des élus locaux

Éditorial [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger Mis à jour à 21h49

Trois démissions à la Municipalité de Bassins

Politique Trois élus ont remis leur mandat au terme du Conseil communal. L'Exécutif n'est plus assez pour siéger et le Canton sera appelé à intervenir. [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger 25.09.2018

Bassins veut vendre son chauffage à distance

Energie Pour alléger ses charges, la Commune veut vendre ses chauffages à distance à Romande Énergie, à condition de n'utiliser que le bois de ses forêts. [Plus...](#)

Par Madeleine Schürch 14.03.2018

Bassins augmente ses impôts et soigne ses finances

Fiscalité Le Conseil communal a accepté une hausse de 3 points qui permettra aux autorités d'avoir des liquidités bienvenues. [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger 22.09.2016

La rédaction sur Twitter

Restez informé et soyez à jour. Suivez-nous sur le site de microblogage

Suivre @24heuresch

Reste que le départ précipité des élus interpelle. À eux trois, ils avaient la majorité au sein de la Municipalité et, de ce fait, la capacité d'imposer leurs vues. Sur ce point, ils restent vagues et se contentent de renvoyer au contenu de leur lettre, qui n'en dit pas assez. «Le syndic a de la poigne, explique le préfet. Les trois qui s'en vont sont usés à force d'essayer de faire passer leurs idées. Il y a eu des séances de Municipalité qui ont duré jusqu'à 1 h du matin et, à la fin, ils ont cédé.»

«Je savais que cela allait arriver, notait mardi soir à chaud le syndic, Didier Lohri. Je suis content que le Canton puisse analyser la lettre. Je répondrai point par point aux critiques formulées. Je défendrai mes droits de citoyen, et sur le plan civil au cas où les propos sont diffamatoires.»

Le syndic dans le viseur

Si les démissionnaires ne le nomment jamais, il est évident que Didier Lohri est dans leur viseur. L'homme fort de Bassins cristallise les passions dans le village. Celui qui revendique son côté anarchiste s'est fait connaître pour ses prises de position non conventionnelles qui lui ont valu certaines inimitiés. Il est ainsi un opposant acharné au Conseil régional et a émis des critiques acerbes sur le financement de l'association scolaire. Doté d'une grande intelligence, il manque par contre de sensibilité dans la relation sociale, s'impatientant facilement quand ses interlocuteurs ne le comprennent pas. Cela dit, il reste très populaire dans son village où il a toujours été confortablement élu et a remporté un nombre impressionnant de référendums.

Ces derniers mois, Didier Lohri a montré par contre de la lassitude concernant sa tâche municipale, alors qu'il découvre avec beaucoup d'enthousiasme son nouveau mandat de député. Il s'est ainsi départi de quelques dossiers au sein de l'Exécutif et avait annoncé son retrait dès l'entrée en vigueur du Plan général d'affectation révisé, attendu d'ici à quelques mois. Les événements de mardi soir vont peut-être pousser le syndic à poursuivre son mandat, lui qui maîtrise l'art d'évoluer dans l'adversité et la confrontation. Il l'a prouvé maintes fois durant sa syndiculture, poste qu'il occupe depuis 1997. Les prochains mois promettent d'être chauds à Bassins. (24 heures)

Créé: 26.09.2018, 20h49

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non